

Société Générale SCF
Société Anonyme au capital de 150.000.000 euros
Siège social : 17 cours Valmy - 92800 PUTEAUX
479 755 480 RCS NANTERRE

**RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LES COMPTES SEMESTRIELS
AU 30 JUIN 2015**

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au 30 juin 2015, le bilan présente un total de 9.894,5 millions d'euros. Pour rappel au 31 décembre 2014, le total de bilan était de 10.154,9 millions d'euros. La variation s'explique principalement par :

- le remboursement à l'échéance d'une série « Retained » d'Obligations Foncières pour un montant total de 200 millions d'euros.

L'encours d'Obligations Foncières au 30 juin 2015 est de 9.139,8 millions d'euros et 565,1 millions de dollars (comprenant respectivement 144 millions d'euros et 0,6 million de dollars d'intérêts courus non échus).

Les fonds propres à fin juin 2015 s'élèvent à 218,2 millions d'euros.

Chiffres clés du bilan

En millions d'euros	30/06/2015	31/12/2014
Total Actif	9.894,5	10.154,9
Dont Prêts octroyés à Société Générale	9.635,4	9.831,3
Total Fonds Propres	218,2	214,2

A- Evolution des actifs au cours du premier semestre 2015

A fin juin 2015, le cover pool (portefeuille d'actifs éligibles) d'un montant de 11.368 millions d'euros, constitué principalement de prêts aux collectivités locales françaises et étrangères ou garantis par celles-ci, se décomposait comme suit :

Pays et Nature d'exposition (en millions d'euros)	Encours en millions d'euros	% du cover Pool
France		
Régions	921	8%
Départements	2 253	20%
Communes et Groupements de Communes	2 519	22%
Etablissements de Santé	1 565	14%
Universités, syndicats (transports, gestion des eaux...)	721	6%
Expositions garanties par agences de credit export	1 475	13%
Souverain	392	3%
Autres	220	2%
Total France	10 066	89%
Belgique		
Régions	65	1%
Total Belgique	65	1%
Autriche		
Expositions garanties par agences de credit export	36	0%
Total Autriche	36	0%
Norvège		
Expositions garanties par agences de credit export	123	1%
Total Norvège	123	1%
Allemagne		
Expositions garanties par agences de credit export	295	3%
Total Allemagne	295	3%
USA		
Expositions garanties par agences de credit export	183	2%
Total USA	183	2%
Gulf Cooperation Council		
Expositions garanties par un souverain	307	3%
Total Gulf Cooperation Council	307	3%
Institution Supranationale		
Expositions garanties par un supranational	293	3%
Total Institution Supranationale	293	3%
Total	11 368	100%

Parmi les contreparties de type "Autres", se trouvent essentiellement des chambres de commerce et des Services départementaux d'incendie et de secours.

Au premier semestre 2015, Société Générale SCF a continué sa stratégie de diversification d'actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, tels des prêts garantis par les agences de crédit export de France, d'Allemagne et d'Autriche, des crédits-baux et de contrats de partenariats contractés par des collectivités territoriales françaises ou par l'Etat français.

Répartition géographique du Cover Pool	Encours en millions d'euros	% du pool
Alsace	124	1,09%
Aquitaine	305	2,68%
Auvergne	135	1,19%
Basse-Normandie	156	1,38%
Bourgogne	241	2,12%
Bretagne	160	1,41%
Centre	205	1,80%
Champagne-Ardenne	86	0,76%
Corse	10	0,09%
Dom-Tom	-	0,00%
Franche-Comté	121	1,07%
Haute-Normandie	243	2,14%
Ile-de-France	1 948	17,13%
Languedoc-Roussillon	305	2,69%
Limousin	54	0,48%
Lorraine	519	4,57%
Midi-Pyrénées	255	2,24%
Nord-Pas-de-Calais	599	5,27%
Pays de la Loire	381	3,35%
Picardie	170	1,50%
Poitou-Charentes	157	1,38%
Provence-Alpes-Côte d Azur	910	8,01%
Rhone-Alpes	1 113	9,79%
Souverain	1 867	16,42%
Total France	10 066	88,55%
Total Allemagne	295	2,59%
Total Belgique	65	0,57%
Total USA	183	1,61%
Total GCC	307	2,70%
Total Norvège	123	1,08%
Total Supranational	293	2,57%
Total Autriche	36	0,32%
Total	11 368	100,00%

Le portefeuille est composé de créances saines, il n'y a pas eu de cas de défaut depuis la mobilisation de ces créances.

Au cours du premier semestre 2015, dans le cadre d'une gestion active du *cover pool* et afin de satisfaire le taux de surdimensionnement sur les émissions obligataires, de nouvelles créances ont été mobilisées :

- Rechargement de 53.747.261,53 euros le 26 mars 2015,
- Rechargement de 28.551.536,04 euros le 15 juin 2015.

Les nouvelles créances mobilisées sont des partenariats public-privé contractés par l'Etat.

A fin juin 2015, les valeurs de remplacement représentent un total de 220,7 millions d'euros, entièrement constituées de dépôts à vue ou à terme intra-groupe SOCIETE GENERALE. Ces valeurs représentent 2,35 % de l'encours d'Obligations Foncières (contre un plafond imposé par la loi de 15 %).

B- Evolution des dettes bénéficiant du privilège au premier semestre 2015

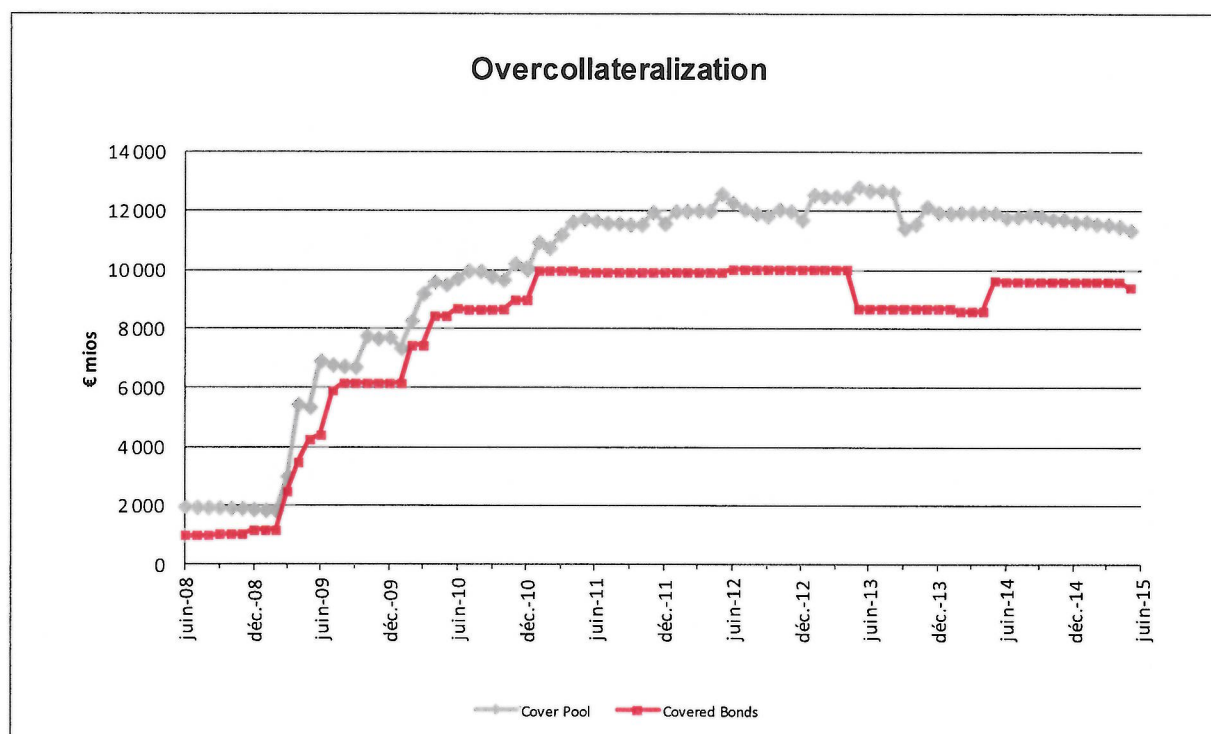
Au cours du premier semestre 2015, Société Générale SCF n'a réalisé aucune émission obligataire.

Société Générale SCF a remboursé à l'échéance la série d'obligations suivante :

- Série 35 : Montant nominal de 200 millions d'euros EUR3M + 0,03 %, échéance 25 juin 2015.

Société Générale SCF n'a procédé à aucun rachat sur le secondaire.

L'encours d'Obligations Foncières, après prise en compte des opérations de couverture de taux et de change, à fin juin 2015 s'établit à 9.644,8 millions d'euros (dont 144,8 millions d'euros d'intérêts courus).



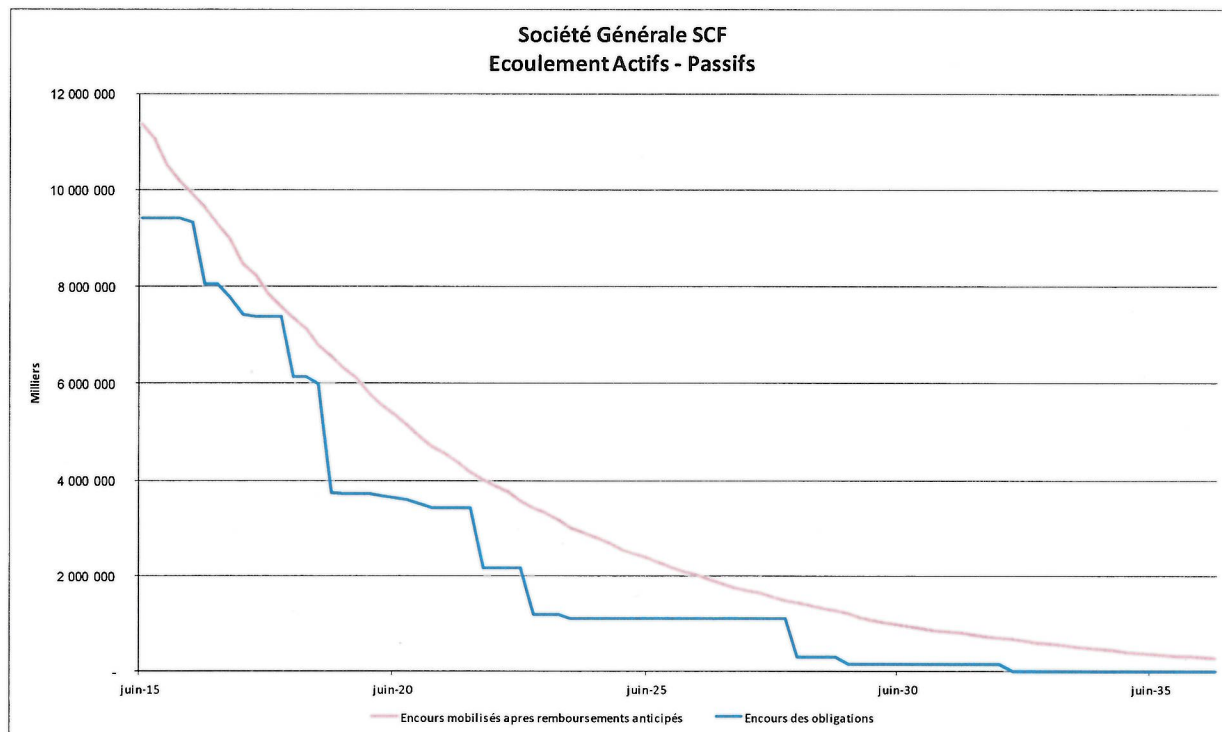
Le programme EMTN a fait l'objet d'une mise à jour annuelle visée par l'AMF en date du 16 mars 2015, pour le transformer en programme « retail ». A cette occasion, le Prospectus de Base a été mis en conformité avec les évolutions du cadre légal et réglementaire.

C- Evolution du ratio de couverture et du Plan de couverture annuel

Le ratio de couverture, calculé selon les normes réglementaires pour les sociétés de crédit foncier françaises, représente le rapport des actifs remis en pleine propriété à titre de garantie, le cas échéant pondérés, sur les dettes bénéficiant du privilège de la loi.

Suite à la publication le 25 mai 2014 du Décret n° 2014-526, les sociétés de crédit foncier françaises sont tenues de respecter à tout moment un ratio de couverture des ressources privilégiées par les éléments d'actifs, au moins égal à 105 % et non plus 102 % comme précédemment.

Au 30 juin 2015, le ratio de couverture au sens réglementaire s'établissait à 119,29 %, en cohérence avec l'article R 515-7-2 du Code monétaire et financier qui définit le seuil de ce ratio réglementaire à 105 %.



Dans le cadre du plan de couverture annuel produit trimestriellement à destination de l'ACPR, sur la base du portefeuille de créances apportées en garanties au 30 juin 2015, l'écoulement des actifs et des passifs privilégiés ne fait pas apparaître d'impasses de couverture et ceci sans recours aux réserves disponibles et à la nouvelle production. Le taux de remboursement anticipé annuel retenu est de 1,51 % et correspond au niveau moyen de remboursements anticipés observés depuis 2008.

D- La gestion des risques de bilan

En matière de risque de taux, Société Générale SCF se conforme à une politique stricte d'immunisation. La conclusion de contrats de swaps de couverture ad hoc permet ainsi de cristalliser, dès l'émission, une marge fixe, toute variation des taux d'intérêts ayant des effets parallèles à l'actif et au passif de Société Générale SCF par la suite.

Pour les émissions en dollars, Société Générale SCF a éliminé le risque de change par la mise en place de swaps financiers de couverture euros/dollars. De ce fait, Société Générale SCF n'est pas exposée au risque de change sur ces émissions.

En matière de risque de transformation, par nature, Société Générale SCF n'est pas exposée, la maturité des prêts à l'actif correspondant exactement à celle des Obligations Foncières émises.

En matière de risque de liquidité, Société Générale SCF a mis en œuvre avec succès son accès sur une base autonome aux opérations de refinancement de la BCE. Au 30 juin 2015, l'encours de créances éligibles au refinancement par la BCE s'élevait à 7.645,7 millions d'euros, octroyant à Société Générale SCF une ligne de crédit après prise en compte des différentes décotes de 5.194,3 millions d'euros. Le maintien des conditions opérationnelles de cet accès est testé trimestriellement.

Conformément à la recommandation du Contrôleur Spécifique, Société Générale SCF calcule désormais trimestriellement la part des actifs éligibles au refinancement de la BCE pouvant être utilisée pour lever des liquidités tout en respectant le ratio de couverture. Au 30 juin 2015, ce montant s'élevait à 1.366,2 millions d'euros en nominal et 1.202,3 millions d'euros après décote.

Quant à la surveillance de la liquidité à court terme, Société Générale SCF a respecté le coefficient de liquidité au premier semestre 2015. Au 30 juin 2015, elle présente un excédent de liquidité court terme (< 1 mois) supérieur à 5,6 millions d'euros.

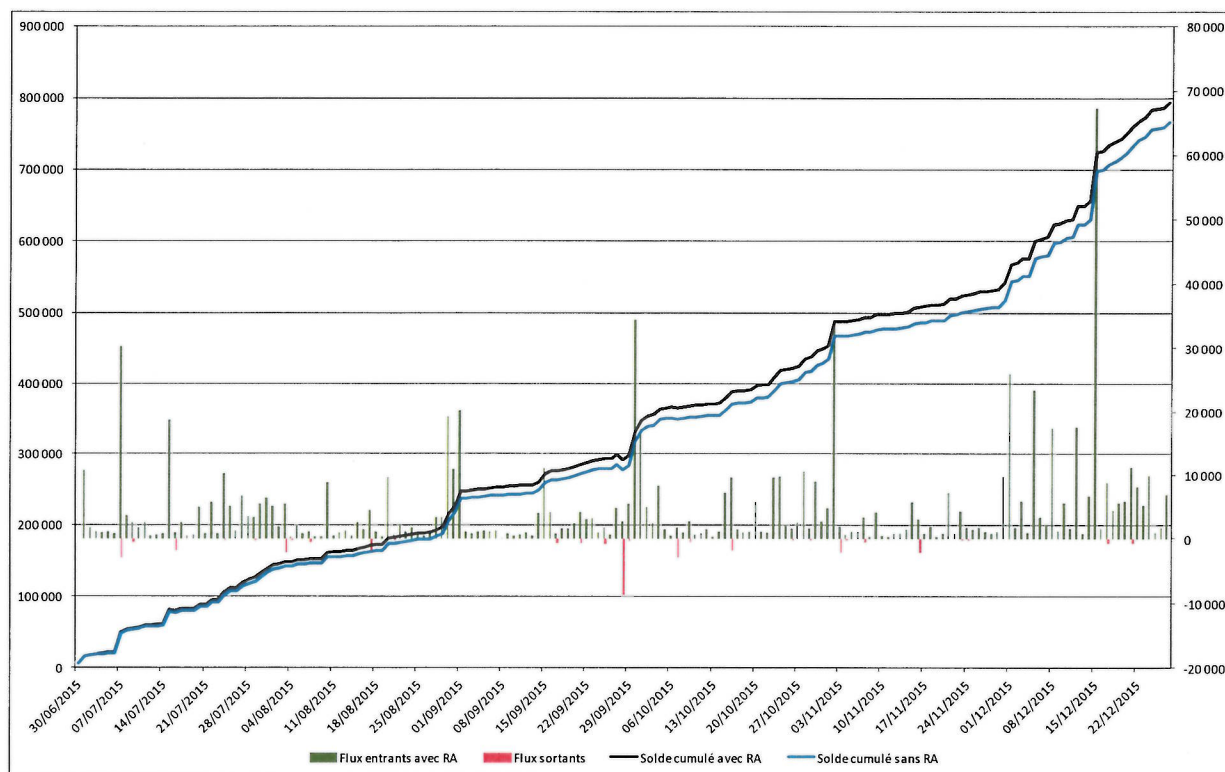
Quant au LCR, celui-ci est produit mensuellement et fait apparaître de manière similaire un excédent de liquidité en raison de l'adossement parfait en termes de montant et de maturité ainsi que l'absence de cap sur les inflows.

Le risque de liquidité est également apprécié par transparence en évaluant le besoin de liquidité entre les flux des Obligations Foncières et les flux des actifs remis en pleine propriété à titre de garantie.

La liquidité à 180 jours de Société Générale SCF est évaluée par transparence, trimestriellement, comme suit :

- Les flux de trésorerie évalués par transparence correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêt des échéances des prêts mobilisés reçus en garantie.
- Les sorties de trésorerie correspondent aux flux nets après application des instruments financiers de couverture liés aux encaissements de principal et intérêt des échéances des Obligations Foncières émises.
- Une compensation de flux est ensuite effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. Une position de liquidité est calculée tous les jours en additionnant le solde de la journée avec le solde des périodes précédentes. Le solde de trésorerie initial est déclaré au jour « zéro ». Il correspond aux soldes des comptes et des dépôts à vue disponibles.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17, les calculs s'appuient sur le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n° 99-10 arrêté au 30 juin 2015. Il s'agit du taux annualisé de remboursements anticipés observés sur le dernier trimestre que l'on retrouve dans le rapport sur la qualité des actifs. Celui-ci s'établit à 0,52 % au 30 juin 2015.



A partir du 30 juin 2015, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive et correspond au solde du premier jour du trimestre.

Toutefois, en cas de position de liquidité négative, Société Générale SCF est dotée de ressources disponibles qui consistent principalement en :

- Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France après application des différentes décotes (pour la partie excédant 105 % des ressources privilégiées)
- Valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier.

Au premier jour, après prise en compte des décotes applicables, le montant des Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est de 1.202,3 millions d'euros.

De plus, au premier jour, les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du code monétaire et financier représentent un total de 215 millions d'euros.

Au dernier jour, après prise en compte des décotes applicables et sans hypothèses de rechargement d'actifs, le montant des Actifs éligibles aux opérations de crédit de la Banque de France est de 632,6 millions d'euros. Les valeurs et dépôts répondant aux conditions de l'article R 513-7 du Code monétaire et financier représentent un total de 215,02 millions d'euros.

E- Le compte de résultat

(En milliers d'EUR)	30/06/2015	31/12/2014
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
+ Intérêts et produits assimilés (note 9)	268 990	530 195
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les étis de crédit	54 494	125 548
+ Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
+ Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	(872)	(1 695)
+ Autres intérêts et produits assimilés	215 368	406 342
- Intérêts et charges assimilées (note 9)	(259 566)	(514 456)
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les étis de crédit	-	-
- Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
- Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(170 503)	(364 704)
- Autres intérêts et charges assimilées	(89 063)	(149 752)
+ Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
- Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	-	-
+ Produits sur opération de location simple	-	-
- Charges sur opérations de location simple	-	-
+ Revenus des titres à revenu variable	-	-
+ Commissions (produits)	-	-
- Commissions (charges)	-	(2)
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation	-	-
- Opérations sur titres de transaction	-	-
- Opérations de change	-	-
- Opérations sur instruments financiers	-	-
+ / - Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de placement et assimilés	-	-
- Plus ou moins values	-	-
- Dotations aux provisions et reprises	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
- Opérations faites en commun	-	-
+ Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
- Autres produits non bancaires	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaire	(9)	(42)
- Opérations faites en commun	-	-
- Autres charges d'exploitation bancaires	(9)	(42)
PRODUIT NET BANCAIRE	9 416	15 695
- Charges générales d'exploitation (note 10)	(2 677)	(4 519)
- Frais de personnel	-	-
- Autres frais administratifs	(2 677)	(4 519)
- Dotations sur amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	6 738	11 176
- Coût du risque	-	-
- Coût du risque sur établissement de crédit	-	-
- Coût du risque sur la clientèle	-	-
- Coût du risque sur portefeuille titres	-	-
- Autres opérations	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION	6 738	11 176
+ / - Gains ou pertes sur actifs immobilisés	-	-
- Immobilisations financières	-	-
- Immobilisations incorporelles	-	-
- Immobilisations corporelles	-	-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	6 738	11 176
+ / - Résultat exceptionnel	-	-
- Impôt sur les bénéfices (note 11)	(2 712)	(4 187)
+ / - Dotation / reprises de FRBG et provisions réglementées	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	4 026	6 989

II. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS L'ARRETE AU 30 JUIN 2015

Société Générale SCF a conclu un prêt et une émission d'emprunts depuis la clôture comptable du 30 juin 2015 :

- Rachat anticipé partiel sur le marché secondaire d'une émission retained (Série 37), pour un montant au pair de 500 millions d'euros, en date du 5 août 2015,
- Remboursement anticipé partiel de la repasse de liquidité (Prêt 37) associée à l'émission retained, pour un montant nominal de 500 millions d'euros, en date du 5 août 2015,
- Emission publique de la Série 38, pour un montant nominal de 500 millions d'euros, au taux fixe de 1,587 %, échéance 5 août 2033, au format Soft Bullet avec extension de maturité d'un an,
- Repasse de liquidité (Prêt 38) associée à l'émission publique, pour un montant nominal de 500 millions d'euros, au taux fixe de 1,787 %.

III. EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Société Générale SCF a fait le choix stratégique de se spécialiser dans les placements privés offrant des prix intéressants et permettant d'optimiser sa gestion ALM en adaptant la fréquence et la taille des émissions à celles du collatéral disponible.

Pour accompagner ses émissions, Société Générale SCF continue à développer le gisement d'actifs éligibles produits par la banque de financement et d'investissement de SOCIETE GENERALE et principalement des actifs garantis par les agences de crédit export.

Compte tenu du business mix du groupe SOCIETE GENERALE, le portefeuille d'actifs resterait néanmoins fortement concentré sur la France.

IV. REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2015, Société Générale SCF était détenue à 99,99 % par SOCIETE GENERALE, le solde étant détenu par six sociétés filiales du groupe SOCIETE GENERALE à raison d'une action par société.

V. PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS

Les comptes semestriels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Toutes précisions et justifications figurent dans l'annexe des états financiers.

Les comptes semestriels de l'exercice au 30 juin 2015 font apparaître un bénéfice de 4.026 milliers d'euros.

VI. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à ses statuts et au Code monétaire et financier, Société Générale SCF ne dispose d'aucune filiale ni aucune participation.

VII. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

VIII. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Aucune convention réglementée visée par l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenue sur le premier semestre 2015.

Aucune convention courante significative visée par l'article L 225-39 du Code de commerce n'est intervenue sur le premier semestre 2015.

Les Commissaires aux Comptes émettent un rapport sur les comptes semestriels au 30 juin 2015 sur la base d'une revue limitée.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

